

Dans le Chinonais, pour aller vers Zéro gaspillage-Zéro déchets

Comment faire ?

Séparer les déchets organiques qui représentent 30% du poids de la poubelle (épluchures fruits, légumes, ...) des autres déchets

Mise en place d'une collecte en porte à porte par le SMICTOM

- Collecte séparée des déchets organiques pour fabrication de compost, grâce à la mise à disposition de containers, bio-seaux spécifiques. Cette collecte séparée permet de réduire la fréquence de collecte des poubelles.

Généralisation du compostage par les habitants et le SMICTOM

- Continuer à former les habitants au compostage individuel qui permet la fabrication d'humus pour les jardins et assistance à la demande.
- Créer des plateformes de compostage dans les quartiers d'habitat collectif pour de grands jardins collectifs gérés par des associations.
- Créer une plateforme de compostage en déchetterie

Améliorer les actions sur les déchets recyclables, réutilisables

Recyclage, réutilisation, réparation par le SMICTOM

- Elargir la gamme de matériaux recyclables dans les déchetteries en mettant à disposition des conteneurs pour plastiques, pour polystyrènes, et en passant des marchés avec les entreprises pouvant recycler ces matériaux...
- Confier à une association la création d'une ressourcerie liée à la déchetterie, permettant la réparation, le réemploi et la revente des appareils et objets divers à petits prix (création d'emplois)
- Améliorer dans les déchetteries le contrôle et l'appui des agents chargés de vérifier que les déchets sont mis dans les bonnes bennes et de façon adaptée, en s'assurant qu'aucun déchet compostable, recyclable, réparable, réutilisable ne parte vers l'enfouissement

Mise en place d'une tarification incitative

- Faire réaliser un diagnostic et une étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative (ZeroWaste, Ademe, ..)
- Mise en place par les élus de chaque commune en partenariat avec le SMICTOM d'une campagne d'information relative à la tarification incitative (réunions publiques, porte-à-porte,...)
- Mise en place de la taxe incitative ou de la redevance incitative des déchets proportionnelle au volume du bac et au nombre de levées, pour les foyers, les établissements publics et les entreprises afin de réduire les déchets résiduels. Les bacs conteneurs remplacent les sacs, selon la recommandation R437 de 2008 de la CNAM, évitant risques sur la santé des équipes de collecte.

Favoriser des initiatives pour diminuer la quantité des déchets, par le SMICTOM et les habitants

- Concertation entre responsables des grandes surfaces et élus locaux et du Smictom pour supprimer les suremballages et ne garder que des emballages recyclables
- Rétablir la consigne des emballages : encourager les viticulteurs du Chinonais à utiliser le même modèle de bouteilles pour faciliter leur réemploi
- Encourager les commerçants à vendre leurs produits en vrac et les habitants à choisir des produits aux emballages les plus simples et les moins nombreux
- Remplacer les couches, lingettes, protections périodiques jetables... par les mêmes produits lavables et réutilisables (création d'emplois locaux)